

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2723**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 73, avenue Roger Salengro et appartenant aux époux Fiquet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2723**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 73, avenue Roger Salengro et appartenant aux époux Fiquet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 73, avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin, appartenant aux époux Fiquet et nécessaire à l'alignement de l'avenue Roger Salengro.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 173 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 168 de la section BP.

Aux termes du compromis, les époux Fiquet céderaient ledit terrain à titre purement gratuit.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder aux travaux suivants : le déplacement de la clôture, en domaine privé du vendeur, au nouvel alignement qui consistera en une murette recouverte d'un enduit et surmontée d'un barreaudage métallique. Ces travaux estimés à 16 750 € TTC ne constituent pas une contrepartie à la cession gratuite ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 173 mètres carrés cadastrée sous le numéro 168 de la section BP, située 73, avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin, appartenant aux époux Fiquet, et nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2440, le 27 juin 2011 pour la somme de 100 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822 et de 16 750 € TTC environ de travaux - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.